

SOCOFE s'engage dans l'éolien offshore, une stratégie dans le droit fil des objectifs énergétiques de l'Europe

*C'EST AU DÉBUT 2011
QU'A VU LE JOUR
LE CONSORTIUM
D'ENTREPRISES BELGES
DÉNOMMÉ OTARY.
IL FÉDÈRE DES EXPERTISES
ET DES MOYENS AU
SERVICE DE GRANDS
PROJETS ÉOLIENS
OFFSHORE EN MER DU
NORD. SOCOFE Y TIENT
UNE PLACE IMPORTANTE ET
ENTEND AINSI SOUTENIR
CES DÉVELOPPEMENTS
PRÉCURSEURS ET
CONFORMES A SES
VALEURS SOCIÉTALES ET
DE CROISSANCE DURABLE.*

La Commission européenne adoptait en janvier 2008 un Plan climat-énergie (constitutif d'une Directive à venir) visant un triple objectif à moyen terme : diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ; réduire de 20 % la consommation d'énergie ; atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020. Surnommée « Plan 3 x 20 », cette feuille de route continuera d'inspirer les politiques énergétiques des États membres pour les années à venir. Chacun de ses trois objectifs concerne directement SOCOFE : elle contribue en effet à la diminution des gaz à effet de serre par son soutien de la production d'énergies renouvelables, elle met au service des communes les moyens pour réduire leur consommation, et enfin elle s'engage depuis plusieurs années dans la diversification des modes de production d'énergie notamment par sa stratégie de positionnement dans l'éolien offshore, un secteur aujourd'hui en plein développement..

RETOUR A UN RISQUE MESURÉ

L'engagement de SOCOFE dans l'éolien remonte à plusieurs années. Onshore, SOCOFE détenait des parts dans SPEPCO, cédées à SPE à la demande expresse de ses actionnaires de l'époque, GDF/CENTRICA, qui souhaitaient disposer de la maîtrise totale de l'outil.

Offshore, SOCOFE détient toujours une participation indirecte de 11,26 % dans le parc C-POWER via C-POWER HOLDCO et son actionnaire POWER@SEA.

Si la participation directe en C-POWER n'est plus d'actualité car SOCOFE l'a cédée à RWE INNOGY, il n'en demeure pas moins que nous restons convaincus de l'intérêt d'une présence forte de SOCOFE aussi bien en C-POWER que dans le secteur offshore. Le pourquoi de cette cession ? L'exposition antérieure à hauteur de près de 24 % consolidés, dans un premier et unique parc éolien

offshore, projet d'un caractère particulièrement novateur, représentait un risque supérieur à la surface de SOCOFE. La structure d'actionariat avait d'ailleurs été conçue pour permettre une liquidité de la participation directe. Liquidité effectivement activée puisque la vente, accompagnée d'une appréciable plus-value, a eu lieu en 2009 et les moyens dégagés ont servi à soutenir la suite du développement du parc lors du closing financier intervenu en 2010. Car ce projet, SOCOFE continue d'y croire très fermement, et pour de bonnes raisons comme nous allons le voir.

REPLI APPARENT - ÉLARGISSEMENT DE LA STRATÉGIE

Les enjeux de l'éolien prennent une ampleur considérable dans le contexte européen et mondial. Les dramatiques accidents du Japon viennent confirmer la pertinence du choix de l'Europe : l'approvisionnement en énergie doit reposer sur la diversification des sources, et parmi celles-ci sur un taux croissant de renouvelable. L'éolien représentera une partie significative de ces sources renouvelables. Mue par des valeurs d'intérêt collectif et de croissance durable, SOCOFE y trouve donc naturellement sa place. Mais d'autres motivations sont mobilisées : les objectifs européens créent des opportunités de croissance certaines pour le secteur éolien. La technologie des turbines de puissance est arrivée à

maturité et ce secteur est devenu porteur, tant offshore que onshore. La Belgique peut faire valoir son potentiel industriel et l'expérience acquise dans la première phase du parc C-POWER. Le mouvement est en marche : les pays riverains de la mer ont pris conscience des immenses possibilités de l'éolien offshore. En décembre 2010, dix États ont signé un accord de coopération afin de poursuivre et coordonner ensemble le développement des parcs éoliens en mer du Nord, Manche, mer Celtique et mer d'Irlande sur une superficie d'environ 760.000 km². Un tel développement ne sera d'ailleurs pas sans impact sur les réseaux de transport d'électricité. En 2050, certaines prévisions font état d'une proportion de près de 47 % de l'électricité consommée en Europe produite en mer.

C-POWER : UN INVESTISSEMENT DE 1,3 MILLIARD D'EUROS

D'intenses travaux vont donc avoir lieu en mer du Nord au cours des prochaines années. Sur le banc de Thornton, C-POWER a déjà 6 éoliennes en activité depuis 2009. En 2012, 24 turbines s'y ajouteront et encore 24 de plus pour 2013. Au total, une puissance de 325 MW.

C'est au cours de l'exercice 2010 que la décision d'investissement a été prise : 1,3 milliard d'euros, tel est le montant total que les banques et les actionnaires ont accepté de mobiliser autour de ce projet.

LE PROJET OTARY : LES AMBITIONS BELGES FÉDÉRÉES

Mais de vastes champs éoliens restent à exploiter. Dans un premier temps, les concessions RENTEL et SEASTAR, portées par des partenaires d'OTARY et implantées respectivement à 31 et 38 kilomètres de la Côte belge avec des capacités de production de 288 MW et 246 MW. D'autres concessions pourraient encore être obtenues. Pour relever ce défi technologique et financier, OTARY regroupe huit entreprises belges sous la présidence de Johan Vande Lanotte : les producteurs d'électricité verte ELECTRAWINDS et ASPIRAVI, des sociétés du groupe de dragage et d'ingénierie DEME et RENT-A-PORT, enfin des sociétés de financement : POWER@SEA, SRIW ENVIRONNEMENT, NUHMA et SOCOFE. Chaque partenaire détient 12,5 % des parts. SOCOFE en détient donc 15,6 % : 12,5 % en direct et 3,1 % via sa participation de 24 % dans POWER@SEA. Sous réserve de l'accord de l'Europe, les partenaires d'OTARY ont la capacité de dégager des synergies, de concentrer des moyens techniques et financiers, de porter ensemble des demandes de subsides européens et surtout de bénéficier du modus operandi et du retour d'expérience issu du projet C-POWER.



ANTICIPER LE NOUVEAU VISAGE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Le développement de l'énergie éolienne aura un impact important sur la configuration des grands réseaux de transport de l'électricité. La décentralisation des unités de production et le caractère aléatoire ou intermittent de la production sont des facteurs qui poussent d'une part à réfléchir sur la nécessité de faire évoluer les structures actuelles vers des réseaux intelligents et d'autre part à envisager la création d'un réseau interconnectant tous les champs éoliens offshore du nord de l'Europe.

Au niveau belge, le développement des parcs au large de nos côtes demandera une adaptation du réseau d'ELIA afin qu'il soit capable d'absorber la production de 2.000 MW située en mer. Face à tous ces impératifs techniques, ELIA peut puiser auprès de 50HERTZ TRANSMISSION un know-how et une expertise appréciables en tant que spécialiste de l'intégration du renouvelable dans son réseau à haute tension.

DES OPPORTUNITÉS HORS DES FRONTIÈRES

POWER@SEA est la holding associant DEME, SRIW ENVIRONNEMENT et SOCOFE. Elle détient des parts de C-POWER HOLDCO et est à l'initiative des concessions belges C-POWER, RENDEL et WIND OCEAN POWER. Mais son ambition est internationale. En France, elle s'intéresse aux projets du gouvernement français d'installer 3.000 MW de puissance le long des côtes françaises, et plus particulièrement dans le nord du pays. En Grande-Bretagne, POWER@SEA détient 25 % des parts dans le consortium MARINE WIND ALLIANCE qui a été retenu comme réserve bidder pour la construction d'un parc de 900 MW au large de l'île de Wight. En Pologne, POWER@SEA examine les potentialités en mer Baltique.

JOHAN VANDE LANOTTE CROIT FERME DANS LE FUTUR D'OTARY

Le président du Conseil d'administration de la nouvelle société OTARY est le ministre d'État Johan Vande Lanotte. Il s'est engagé avec une énergie particulière pour la réussite de ce projet. Nous lui avons demandé où il puisait cette conviction.

N'est-il pas difficile de mettre ensemble des entreprises partiellement concurrentes ?

« Cela aurait été plus difficile auparavant. Il ne reste plus qu'une zone à concéder, et maintenant que la compétition principale a eu lieu, les partenaires s'aperçoivent qu'ils sont tous ensemble dans le peloton de tête. Les esprits semblent donc mûrs pour passer de la compétition à la collaboration. C'est le moment de la consolidation. Et la fondation d'OTARY, l'esprit qui anime cette entreprise, est à cet égard une réussite formidable. Ce sont huit partenaires à parts égales - nous y avons tenu - qui vont gérer ensemble 500 MW et des investissements énormes ; ce n'est pas rien. »

Quels sont les atouts de notre pays sur ce marché éolien international ?

« Ils sont réels et on les sous-estime un peu. Citons déjà le savoir-faire en matière de pylônes mono-

pipes. Le constructeur LEMANTS a une place importante dans la production mondiale. En Wallonie, CMI occupe 80 personnes à renforcer les monopiles de BELWIND et va s'implanter près de la côte pour suivre les deux projets à venir. Nous avons HANSEN, des spécialistes des boîtes de transmission, DEME pour les travaux sous-marins, FABRICOM pour les transformateurs... On a donc les moyens et l'ambition de participer à des projets en Belgique et à l'étranger. »

Comment les réseaux de transport pourront-ils absorber la capacité éolienne supplémentaire ?

« Je ne suis pas un technicien, mais j'ai le sentiment, d'après ce que j'ai appris des spécialistes, que nous ne sommes pas encore très bien préparés à cela. Ce sont des investissements énormes qui ne seront rentables qu'à moyen terme. Actuellement, notre système est toujours unilatéral : d'un point de production vers un point de consommation, une maison, une entreprise, ont un rôle passif et non réactif. Il faudrait que toutes les installations qui consomment de l'électricité puissent s'organiser entre elles via une communication de type domotique pour répartir les consommations et économiser

l'énergie. Mais cela n'a de sens que si la production d'énergie s'adapte elle aussi. Il faut passer d'un système unilatéral à un système interactif, et ensuite que l'achat d'électricité soit fondamentalement modernisé. Nous avons connu l'évolution de la tarification du GSM avec la possibilité de choisir son fournisseur d'un simple changement de carte SIM. Pour l'électricité, on doit aussi aller vers des compteurs intelligents grâce auxquels on peut décider de ce que l'on achète : des pays comme la Grande-Bretagne l'ont déjà fait. Et ceci ne concerne que le consommateur. Si l'on considère les réseaux de transport, il faut qu'eux aussi soient adaptés à des productions décentralisées. C'est une tâche énorme de les transformer. Mais on a fait bien plus difficile dans le passé : construire un réseau électrique à partir de rien, c'était un travail immense. Qui aurait pu penser qu'en quelques années, le plus reculé des villages serait raccordé au réseau ? Faire le pas vers des réseaux intelligents n'est pas aussi grand que celui effectué dans le passé par nos prédécesseurs. Tous ces changements impliquent que les consommateurs obtiendront plus de pouvoir et de liberté de choix, ce qui ne sera pas du goût d'un marché à caractère quasi monopolistique... »



« Je pense que le renouvellement de notre outil de production d'énergie est beaucoup plus pressant qu'on le croit. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis, mais à présent beaucoup de gens partagent cette opinion. Comme ministre, j'ai poussé au développement de l'éolien belge et nous avons déjà deux parcs qui ont démarré, mais je pense surtout que la connaissance et l'expérience acquises dans ces projets peuvent être rentables à moyen terme pour toute la société belge. Mettre ensemble, au sein d'une seule structure, les gens qui ont développé C-POWER et qui vont développer RENDEL et SEASTAR, cela a du sens : les partenaires peuvent faire l'économie d'un travail en double dans le montage des projets, apprendre l'un de l'autre, échanger des visions, développer ensemble leur expertise dans les technologies et les mécanismes financiers. On pourra même exporter cette compétence, et cela dans un secteur en développement rapide. »